



■ **Extrait du registre des délibérations**  
 « Commission des Solidarités et de la Politique de la Ville »

**Conseil municipal du 10 novembre 2021**  
**Séance du 21 octobre 2021**

## 40 Associations à caractère sanitaire et social - subventions sur projet

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme LEHNER, MM BOUKHACHBA, BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mmes FAZAL, SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, MM PERRIN, KHOULA, N'DIAYE, AÏT MESSAOUD, Mmes PEREZ, SENET, MM EL MOUSSAOUI, NACHITE, Mme MEHADJI, M. KA, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme MOUSSATEN  
 M. AKABLI  
 Mme SAKHO  
 Mme HAMADOUCHE  
 Mme SOW  
 Mme ELONGUERT  
 M. EL OUASTI  
 M. ZAHRAOUI  
 M. BOULHAMANE  
 M. SERTAIN

Pouvoir à :  
 Pouvoir à :  
 Pouvoir à :  
 Pouvoir à :  
 Pouvoir à :  
 Pouvoir à :  
 Pouvoir à :  
 Pouvoir à :  
 Pouvoir à :  
 Pouvoir à :

Mme LEHNER  
 Mme SAVAS  
 M. AÏT MESSAOUD  
 Mme LAMBRE  
 Mme TALL  
 M. BOUKHACHBA  
 M. VILLEMMAIN  
 Mme ALKAYA  
 M. KA  
 Mme DUCHATELLE

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : **39**
- Nombre de conseillers en exercice : **39**
- Nombre de conseillers absents non représentés : **3**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : M. LUCAS, Mmes JACQUEMART, JAJAN **36**
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : **0**

■ **Date de la convocation : 04/11/2021**

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Cédric LEMAIRE, maire-adjoint, expose :

Les associations jouent dans la ville un rôle important, et plus particulièrement celles dont le champ de compétences touche à la solidarité, la fraternité et au vivre ensemble.

Pour les accompagner dans leur nécessaire action en direction des plus vulnérables, des subventions de fonctionnement sont attribuées. Toutefois, afin d'encourager la mise en place de projets spécifiques permettant un véritable développement social local, des subventions sur projet peuvent également être versées. Au titre de l'année 2021, deux associations sollicitent une participation financière de la ville de Creil :

**Vacances et familles - Délégation Hauts-de-France - antenne de l'Oise**

Installée depuis plus de 25 ans à Creil, cette association met en place des départs en vacances destinés à des familles à faibles revenus. Ce type de projet permet d'utiliser les vacances comme vecteur d'insertion sociale et professionnelle. Pour l'été 2021, 32 familles creilloises sont parties, soit 149 personnes (54 adultes et 95 enfants). Une subvention de 1 000,00 € est proposée.

**Mouvement Vie Libre**

Cette association qui existe depuis 1953 sollicite une subvention de fonctionnement de 450,00 €. Afin de développer le partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale sur les actions de prévention santé, il est proposé d'attribuer une subvention sur projet à hauteur de 450 €. Les modalités précises des actions à mener seront définies ultérieurement (participation au contrat local de santé, actions ciblées sur les conduites addictives, développement du sport-santé...).

Vous êtes appelés à voter.



■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29,  
 Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
 Vu l'avis de la « Commission des Solidarités et de la Politique de la Ville » en date du 21 octobre 2021,  
 Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36 Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1<sup>er</sup> : d'approuver l'attribution des subventions ci-dessous :

Association	Subvention
Vacances et familles	1 000,00 €
Mouvement Vie Libre	450,00 €
<b>Total</b>	<b>1 450,00 €</b>

Article 2 : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la ville, sur le compte n°6574/520/AS.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télécours citoyens accessible par le biais du site [www.telercours.fr](http://www.telercours.fr)

Date d'affichage : 12 NOV. 2021

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le ....1.6.NOV.. 2021

et publication ou notification le ....1.6.NOV..2021

affiché le .....1.2.NOV..2021.....

CREIL, le .....1.6.NOV..2021.....

Maire de Creil  
Président de l'ACSO



Pour le Maire et par délégation  
 La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »  
 Corinne FABLET